

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2014
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT - Alain JACQUET - Jean-Jacques LANG - François BECKER - Jean-Pierre HARZALLAH - Delphine MACCHI - Monique ABRY – Philippe REJONY.

Absent représenté : Chantal OTTMANN (a donné procuration à Yves GAUME).

Absents : Christine BORSOTTI - Marie-Victoria FREY - Michel GARDES - Isabelle PETITLAURENT - Sophie SPEICHER - Corinne VINEY.

Secrétaire : Delphine MACCHI.

* * * *

En préambule de cette séance, Monsieur le Maire prononce son discours de fin de mandat.

Ensuite, Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Mme Delphine MACCHI** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2013 est adopté.

-*-*-

Délibération n° 14.01

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

3) décision n° 13.12 : Salle Stromboli – Tarification exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 14.02**Objet : Compte de gestion 2013**

Le compte de gestion 2013 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur power point.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Considérant que le compte de gestion 2013 émanant du Receveur Municipal est concordant avec le compte administratif de la commune, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, déclare**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 14.03**Objet : Compte administratif 2013**

Le compte administratif 2013 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur support numérique.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique JEANNIN, Maire-Adjoint, est appelé à délibérer sur le compte administratif 2013 dressé par Monsieur Yves GAUME, Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'adopter et d'arrêter le compte administratif aux chiffres suivants :

Section de Fonctionnement

| | <i>CA 2013</i> | <i>Excédent/Déficit 2012</i> | <i>Résultat 2013</i> |
|------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 3 099 704.29 € | | |
| Recettes | 3 102 378.07 € | | |
| Excédent fonctionnement 2013 | +2 673.78 € | | |
| Excédent reporté 2012 | | + 304 925.57 € | |
| Résultat de clôture 2013 | | | +307 599.35 € |

Section d'Investissement

| | <i>CA 2013</i> | <i>Excédent/Déficit 2012</i> | <i>Résultat 2013</i> |
|-------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 1 116 951,25 € | | |
| Recettes | 1 677 951,19 € | | |
| Déficit d'investissement 2013 | + 560 999.94 € | | |
| Déficit reporté 2012 | | - 364 171.49 € | |
| Résultat de clôture 2013 | | | + 196 828.45 € |

Délibération n° 14.04

Objet : Affectation du résultat 2013

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le Compte administratif 2013 fait apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un excédent de + 307 599.35 €

- En Investissement :
 - Un excédent de + 196 828.45 €
 - Un excédent lié aux reports de + 26 203.05 €
 - ⇒ Soit un excédent total de 223 031.50 €

Le résultat de clôture s'établit donc à **530 630.85 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'inscrire l'excédent d'investissement en recette d'investissement sur la ligne budgétaire 001.
d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

Délibération n° 14.05

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2014.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2014 comme suit :

- taxe d'habitation : **12,19 %**
- taxe foncière (bâti) : **14,13 %**
- taxe foncière (non bâti) : **26,76 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de fixer les taux des taxes directes locales comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 14.06
Objet : Budget primitif 2014

Le budget primitif 2014 a été présenté par Monsieur Dominique Jeannin au Conseil Municipal sur power point.

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Monsieur Dominique JEANNIN, Adjoint aux Finances, donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif 2014 qui s'articule comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 486 042 €

Section d'Investissement : 608 453.00 €

Soit un budget global de : 3 094 495 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2014 aux chiffres ci-dessus indiqués.

Délibération n° 14.07
Objet : Admissions en non valeur

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Le percepteur n'a pas été en mesure de récupérer les sommes dues par des usagers, au titre des années 2007 et 2010 pour un montant total de 47,60 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à admettre les titres correspondants en non valeur.

Délibération n° 14.08
Objet : Mise à disposition du service informatique du SIAGEP

Dossier présenté par Yves GAUME
Maire

La commune d'Essert a signé avec le SIAGEP une convention d'adhésion au service informatique le 5 mars 2012.

Le SIAGEP a décidé de déployer pour ses adhérents au service informatique une solution répondant aux exigences techniques et réglementaires de la dématérialisation comptable PES V2, la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité...

Il a pour cela été décidé d'utiliser le logiciel développé par Berger Levrault totalement compatible avec la gamme « e.magnus » de l'éditeur. Le logiciel en question est un « e.papapheur » permettant la signature électronique ainsi que la télétransmission des données.

Il est gratuit à l'achat pour les adhérents informatiques du SIAGEP mais entraînera un coût annuel de maintenance et d'hébergement de 80 €.

La mise en œuvre de cette prestation débutera le 1^{er} janvier 2014 et sa durée sera calquée sur celle de la convention informatique en cours de validité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'adhérer à la prestation « e.papapheur » proposée par le SIAGEP.

Délibération n° 14.09

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

De façon à répondre aux besoins des services techniques, il convient de titulariser un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de créer à partir du 1^{er} avril 2014, un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

Délibération n° 14.10

Objet : Mise en place de véhicules en libre-service Optymo

**Dossier présenté par Delphine MACCHI
Conseillère municipale déléguée**

Le projet Optymo 2 a pour vocation d'offrir aux habitants des solutions de mobilité égales à celles des grandes agglomérations. La commune s'est déjà engagée sur la mise en place de vélos en libre-service. Il est proposé de compléter cette offre par un service d'auto partage, appelé aussi autos en libre-service qui finalisera l'offre globale de mobilité.

Cette offre vise principalement à satisfaire un besoin de déplacements longs (hors zone urbaine), et à chaque citoyen une réelle alternative à la possession d'une voiture. Ce dispositif permet de satisfaire trois objectifs principaux :

- Permettre aux utilisateurs de retrouver du pouvoir d'achat en leur donnant une alternative pertinente adaptée aux différents besoins : le bus pour leurs trajets quotidiens, les vélos en libre-service pour des déplacements courts ou de loisirs, et des voitures en libre-service pour les déplacements longs ou en cas de besoin de transports. Grâce à cette offre, les foyers

peuvent se passer de leur deuxième voire de leur première voiture et ainsi économiser plusieurs milliers d'euros par an.

- Donner un accès à un véhicule aux foyers modestes ne pouvant pas financer une voiture propre

- Participer au désengorgement des routes urbaines par le transfert de déplacements quotidiens vers les transports en commun

L'accès aux différents services se fera grâce au Pass Optymo. L'offre fonctionnera en boucle, chaque véhicule sera affecté à une place dédiée. Il sera pris sur cette place et sera restitué sur celle-ci. Le client réservera le véhicule avec une heure de prise en charge et une heure estimative de restitution.

Des contrats avenir seront embauchés par Optymo pour superviser le parc de véhicules, renseigner les clients, contrôler les stationnements, assurer les SAV.

La commune s'engagerait dans un premier temps sur 6 places de stationnement destinées à accueillir des voitures en libre-service. Les places seront matérialisées au moyen d'un marquage spécifique, complété par un totem d'information. Ce totem n'intègre ni alimentation électrique, ni matériel de communication. Ces emplacements seront définis en concertation avec le SMTC, l'objectif étant de répondre à un maillage homogène du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'approuver ce nouveau dispositif sur la commune.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 h 00.

* * * *

Fait à Essert, le 17 mars 2014

Le Maire
Yves GAUME

Affiché le : 18/03/2014

